Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/10/2026 - 8496 - 2016 B 01122 - 823 145 230 - 2BM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
2BM - SIREN : 823145230	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
6 AVENUE DE CREIL 60300 SENLIS FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Menuisier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
	Bénéfice imposable à 15%	32 163		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 *quindecies*)	0		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A		Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	

Bénéfice ou déficit exonéré 0 Plus values exonérées relevant du taux de 15% 0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	0

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Pennylane

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Comptable ? X Salarié ?	
SASU AMP CONSULTING 4 QUAI D'AVAL 60100 CREIL FRANCE	

Examen de conformité fiscale (ECF)		**Nom du prestataire ECF**	

Certifié conforme

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	0
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	0
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c	0
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	0
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	0
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	0
Montant des revenus répartis		*Total (a à h)*	0

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
M Yavuz BAYKIN 6 Square saint-ladre 60100 CREIL FRANCE	50	2025	16 442	0	0	0	0
M Ahmet BOZKURT 1 Rue Francois VILLON 60180 NOGENT SUR OISE FRANCE	50	2025	15 079	0	0	0	0

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	64 771
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	0

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0
MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0
MVLT restant à reporter	0	0	0

K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	0
Nombre de reçus délivrés	0

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | 2BM - SIREN : 823145230 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

Exercice N clos le | 31/12/2025 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	25 032	030	14 944	10 088
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	25 032	048	14 944	10 088
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	46 826	070		46 826
	Créances autres (3)	072	9 365	074		9 365
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	107 681	086		107 681
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	163 872	098		163 872
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	188 903	112	14 944	173 959

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	100
	Réserves réglementées		130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	
	Report à nouveau		134	99 316
	Résultat de l'exercice		136	42 443
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	TOTAL I		142	142 859
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	6 047
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 7 631	172	24 106
	Comptes courants d'associés		173	948
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	TOTAL III		176	31 101
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	173 959

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	3 702
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2BM - SIREN : 823145230							☐
A - RÉSULTAT COMPTABLE							N clos le 31/12/2025
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires			209	0	210	0
Production vendue biens				215	0	214	0
Production vendue services				217	0	218	261 850
Production stockée						222	0
Production immobilisée						224	0
Subventions d'exploitation reçues						226	0
Autres produits						230	221
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	262 071
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	0
Variation de stock (marchandises)						236	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	347
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	0
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	0	immobilier		0	242	103 707
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243	803	244	2 161
Rémunérations du personnel						250	69 829
Cotisations sociales	dont cotisation personnelle de l'exploitant			380	0	252	32 540
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	0	254	4 780
Dotations aux dépréciations						256	0
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259	0	262	1 440
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260	0		
Total des charges d'exploitation (II)						264	214 804
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	47 267
Produits financiers				(III)		280	0
Produits exceptionnels				(IV)		290	0
Charges financières				(V)		294	0
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			(VI)	347 0	300	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348 0		
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306	4 824
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	42 443
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312	42 443	314	0
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316	0		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318	0		
	Provisions non déductibles			322	0		
	Impôts et taxes non déductibles			324	4 824		
	Divers dt intérêts excédentaires 247 0	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248 0		330	1 439		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier	(Part de loyers de réintégration) 249 0		251	0		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	0		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	0		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	0
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle 986 0	Zone franche urbaine 987 0				342	0
	France Ruralités Revitalisation (FRR) 181 0	Jeune entreprise innovante 989 0					
	Zone restruct. défense 127 0	Zone revitalisation rurales 138 0					
	Bassins d'emploi à redynamiser 991 0	Investissements et souscriptions outre-mer 344 0					
	ZFANG 44 quaterdecies 345 0	Zone de développement prioritaire 993 0					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD 992 0						
	Créance report en arrière du déficit		346 0			350	0
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655 0				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643 0				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645 0				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647 0				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648 0				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641 0				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990 0				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649 0				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	48 706	354	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	0		
Déficits antérieurs reportables 16 543						360	16 543
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	32 163	372	0

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
penalite et amende	1 439

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : 2BM - SIREN : 823145230 — **Néant** ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	652	444		446	652	
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460	17 042	462		464		466	17 042	
Autres immobilisations corporelles		470	4 288	472	3 050	474		476	7 338	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	21 330	492	3 702	494		496	25 032	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532	120	534		536	120
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550	8 055	552	2 998	554		556	11 053
Autres immobilisations corporelles	560	2 109	562	1 661	564		566	3 770
TOTAL	570	10 164	572	4 780	574		576	14 944

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

	Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values							
									Court terme		Long terme					
											19%		15% ou 12,8%		0%	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19%					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 2BM - SIREN : 823145230 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Installations générales agencements aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	0
	TOTAL à reporter 780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	16 543
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	0
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	0
Déficits imputés	983	16 543
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	0
Total des déficits restant à reporter	870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	18 080
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	20 239
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	0

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692 0		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	0

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2BM - SIREN : 823145230			Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	4
	Dont apprentis	657	0
	Dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	4
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	261 850
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	0
TOTAL 1		106	261 850
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	221
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	0
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	0
Variation positive des stocks		111	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	0
TOTAL 2		144	221
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	91 850
Variation négative des stocks		145	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	11 460
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	744
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1 440
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	0
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	0
TOTAL 3		152	105 494
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	156 577
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	156 577

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE			020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	261 850
Effectifs au sens de la CVAE			023	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	0
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025
Date de cessation			186	

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2BM - SIREN : 823145230

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M — Nom complet Yavuz BAYKIN
Nom d'usage — % de détention 50 — Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 15/06/1978 — N° Département 99 — Commune Kursunlu — Pays TURQUIE
Adresse :
6 Square saint-ladre
60100 CREIL
FRANCE

Titre M — Nom complet Ahmet BOZKURT
Nom d'usage — % de détention 50 — Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 15/03/1982 — N° Département 99 — Commune CIVRIL — Pays TURQUIE
Adresse :
1 Rue Francois VILLON
60180 NOGENT SUR OISE
FRANCE

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2BM - SIREN : 823145230 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination** ....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** ....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** ....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** ....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** ....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** ....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : 2BM	**Néant** [X]	
SIREN de l'entreprise : SIREN : 823145230	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'État

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2BM

SIREN : 823145230

Attestation produite le 10/04/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

2BM
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 6 8 AVENUE DE CREIL
60300 SENLIS
823 145 230 000 12 R.C.S. COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente et un mai,

A dix huit heures trente,

Les associés du 2BM, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 AVENUE DE CREIL – 60300 SENLIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BAYKIN Yavuz, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 42 442,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	42 442,90 euros
Report à nouveau antérieur :	99 315.97 euros

Report à nouveau :	141 578.87euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

La Gérance

